

## Travaux RTE

Réseau de Transport d'Electricité poursuit ses travaux de construction de la liaison souterraine Savoie Piémont sur la RD 77.

Ces travaux seront réalisés à partir d'octobre depuis l'accès A43 jusqu'à Intermarché. Ils s'effectueront sous alternat pour la partie voirie. A l'automne également et toujours dans le cadre de la liaison Savoie-Piémont, la rue de la Camargue fera l'objet de circulation d'engins de chantier pour la construction de la liaison en rive gauche de l'Arc au niveau de l'usine TRIMET sur St Jean de Maurienne.

## Déclaration annuelle de ruches

La déclaration annuelle de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française

Elle doit être réalisée chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

par mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr) ou par téléphone au 01 49 55 82 22

## Risques industriels majeurs 2018

Ce bulletin municipal est accompagné d'une enveloppe contenant une brochure et un magnet. Ces documents s'inscrivent dans le cadre de la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs.

Pour connaître les risques auxquels vous êtes exposés, les sites industriels et leurs activités, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait, lisez attentivement la brochure jointe. Les consignes préconisées sont faciles à retenir.

**Conservez ce document** et n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Vous trouverez tout ce qu'il faut savoir sur la campagne sur le site [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)



Messe du 08 septembre à Montandré

## CONSEIL MUNICIPAL - Séance du mardi 18 septembre 2018 à 20h00

**Membres présents :** Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Brigitte NUER, Sarah BLAIX, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Sophie BENEDETTO, Alain DOMINJON.

**Membres représentés :** Ludovic GROS (a donné procuration à François ANDRE), Isabelle DURIEUX (a donné procuration à Sarah BLAIX).

**Membres Absents :** Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick ALLARD

**Date de la convocation :** 11 septembre 2018

**Approbation** du compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2018

**Secrétaire de séance :** Brigitte NUER

### Ordre du jour

- 1- Finances
- 2- 3CMA
- 3- Travaux
- 4- Personnel
- 5- Commune nouvelle
- 6- Questions et informations diverses

#### 1- Finances

- Décision modificative n°2

La trésorière de St Jean de Maurienne impose des modifications d'imputations budgétaires sur les mandats et titres émis. Cela n'est pas sans conséquences sur les prévisions budgétaires. Danielle BOCHET présente la décision modificative n°2 qui prend en compte ces observations et permet la liquidation des dépenses.

*Vote : 13 Pour*

- Attribution de subvention

Danielle BOCHET rappelle aux membres du Conseil Municipal l'exposition de l'association CREARTISIM « La Grande Guerre » à la médiathèque d'Hermillon qui a eu lieu du 13 août au 07 septembre dernier. Au vu de leur travail, elle propose de leur accorder une subvention d'un montant de 150€. *Vote : 13 Pour*

- Demande de subvention

- Télégestion : Yves DURBET rappelle qu'il est évoqué depuis quelques années l'installation d'un système de télégestion sur le réseau d'eau potable. Son coût est estimé à 15 700€ HT. La commune pourrait bénéficier d'une subvention attribuée par le Département dans le cadre du volet « Modernisation et innovation » et par l'Agence de l'Eau. Il propose donc de les solliciter pour cette aide.

*Vote : 13 Pour*

- Réservoir d'eau potable : Le Maire informe les membres du conseil que les travaux de construction du réservoir d'eau potable sont en cours sur Hermillon et avancent bien.

Le coût de cet investissement s'élève à 389 000€ HT.

Il précise qu'une subvention pourrait être octroyée par le Département et par l'Agence de l'Eau et propose de les solliciter afin d'obtenir cette aide financière.

*Vote : 13 Pour*

#### 2- Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)

- Statuts

La 3CMA, issue de la fusion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de la Communauté de Communes de l'Arvan avait 2 ans pour rédiger ses nouveaux statuts qui ont été validés en conseil communautaire le 16 juillet 2018. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de ces statuts modifiés.

Il propose de les approuver.

*Vote : 12 Pour et 1 Abstention.*

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le maire expose qu'il a été créé par délibération en janvier 2017, entre la communauté de communes et ses communes membres, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette dernière a pour mission de chiffrer les dépenses et les recettes liées aux compétences transférées. Le montant des attributions de compensation des communes concernées est modifié en conséquence.

Chacun des conseils municipaux de chacune des communes doit se prononcer sur la validation des rapports émis, à savoir :

\* Dotation touristique :

Il présente le rapport définitif de la CLECT concernant le versement de la dotation touristique 2018 par le biais des attributions de compensation. La 3CMA va reverser cette dotation aux communes qui ont un classement en office du tourisme indépendant.

*Vote : 13 Pour*

\* Promotion du tourisme

Le Maire présente le rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence « promotion du tourisme ». Ce rapport détaille la mise en place la taxe de séjour intercommunale ainsi que le transfert de charges de l'office du tourisme d'Albiez-Montrond .

*Vote : 13 Pour*

\* Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire présente le rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme ». Ce transfert est effectif depuis mars 2018. La CLECT propose de ne transférer aucune charge.

Yves DURBET rappelle que les autorisations d'urbanisme sont instruites par le service commun « Autorisation du Droit des Sols » de la 3CMA depuis 3 ans sur la base des PLU de chaque commune. A terme, le PLU deviendra intercommunal (PLUI), ce qui permettra d'harmoniser les règles de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la 3CMA. Yves Durbet précise que la création de ce document prendra certainement beaucoup de temps.

*Vote : 11 Pour, 1 Abstention et 1 Contre*

\*Taxe d'aménagement

Le Maire présente le rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence « taxe d'aménagement ». Il rappelle que la taxe d'aménagement est instaurée sur la commune. Une part est communale (taux de 3% décidé par la commune) et l'autre part est départementale (2.5%) Elle est calculée en fonction de la surface créée.

Les zones d'activités sont de la compétence de la 3CMA c'est pourquoi la CLECT prévoit que cette taxe prélevée sur les zones de Longefan et des Contamines soit reversée par la commune à la 3CMA.

*Vote : 13 Pour*



Eglise d'Hermillon avant l'incendie en 1944

**3 – Travaux**

- Projet d'enfouissement des réseaux secs, rue Saint-Martin et rue du Four.

Il s'agit du dernier quartier dont les réseaux sont encore aériens. Les réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public seront enterrés du coin de la place du Four jusqu'au monument aux morts. Mr Durbet propose de profiter de ces travaux pour rénover une partie du réseau d'eau potable et d'eau de la cascade. Les entreprises vont être consultées prochainement .

- Projet de rénovation de la Salle polyvalente.

La consultation des entreprises est lancée pour le lot réfection de toiture. L'appel d'offre pour les autres lots suivra.

- Ralentisseur

Un ralentisseur a été installé route des Champs. A la demande des riverains de la route de Montandré, un second est prévu entre la maison de Mr Champlong et celle de Mr Laperdrix.

- Terrain de jeux de « l'église »

Deux jeux ont été supprimés, suite à l'avis du bureau de contrôle. Ils seront remplacés prochainement.

- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) dus à l'Arc.

Le Maire présente la carte « inondations » élaborée par les services de l'état. Cette carte détermine les zones où le risque inondation est présent en prenant en compte la hauteur et la vitesse de l'eau. Ce PPRI s'imposera au Plan Local d'Urbanisme et peut notamment définir des zones non constructibles.

Le Conseil municipal émet un avis favorable avec une réserve sur la zone de Longefan où un aléa faible semblerait plus adapté qu'un aléa moyen.

*Vote : 13 Pour*

**4 – Personnel**

- Avenant à une convention avec le Centre De Gestion de la Savoie.

Danielle BOCHET rappelle la convention que la commune a signé avec le centre de gestion (CDG) relative à la transmission des dossiers de retraites des agents pour lesquels le CDG assure une mission de contrôle et de traitement.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des service du CDG, elle propose de signer un avenant à la convention pour prolonger le dispositif pendant 1 an dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention de partenariat.

Si la commune ne transmet pas de dossier individuel au centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera pas de facturation.

*Vote : 13 Pour*

- Création d'un emploi

Mr le Maire informe l'assemblée que, dans l'objectif de développer la lecture en milieu rural, la Direction Régionale des Affaires Culturelles octroie des aides pour permettre des ouvertures ou le maintien de bibliothèque en fonctionnement.

Il précise que, même si le tissu de bénévolat est très présent à Hermillon, il serait nécessaire d'avoir un emploi en complément.

Il propose donc de créer un poste d'adjoint du patrimoine permanent à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires.

*Vote : 13 Pour*



Battue aux sangliers. Février 1931

**5 – Commune nouvelle**

Yves DURBET fait un point sur l'avancé du projet de fusion des trois communes, Hermillon, Le Châtel et Pontamafrey-Montpascal.

Il présente le projet de charte qui a été rédigé et en donne un exemplaire à chaque membre du conseil municipal.

Un courrier d'information a été adressé à tous les habitants. Une réunion publique a été organisée sur chacune des communes au mois de septembre. Environ 200 personnes y ont participé. Le cabinet AGATE, qui assiste les communes dans la mise en place de cette commune nouvelle, a présenté l'ensemble du projet aux habitants.

Deux commissions ont été créées. Une commission du personnel composée d'élus et de membre du personnel et une commission plus générale composée uniquement d'élus.

La création et le nom de la commune nouvelle seront délibérés le 09 octobre prochain. Les trois conseils municipaux se réuniront concomitamment.



Travaux de construction du réservoir d'eau potable

**6– Questions et informations diverses**

- Yves DURBET

- Remercie Michel Ferrario et l'ensemble des membres de l'Association Communale des Fêtes pour la qualité des prestations lors de la fête patronale de cette année.

- Informe que les bacs à roulettes de Longefan et de l'Echaillon vont être supprimés. Ils seront remplacés par des containers semi-enterrés installés avant la station de relevage à l'Echaillon et à proximité de la seule maison d'habitation de la zone à Longefan.

Il rappelle que les entreprises sont responsables de la gestion de leurs déchets et que si elles souhaitent un ramassage, elles doivent établir une convention avec le SIRTOMM. Un courrier d'information sera envoyé à chacun.